

# Compte rendu du Conseil de l'école doctorale SMEMAG du 24 novembre 2023

## Présents physiquement :

Julien Labaune HDR ONERA, Mécanique des Fluides et Energétique  
Marie Laurence Giorgi, PU, LGPM, Centrale-Supélec  
Chi-Tuong Pham, MC, LISN, Faculté des Sciences d'Orsay  
Lionel Marcin HDR Safran Aircraft Engine  
Jean Michel Cros, PR, LM2E, Université d'Evry Val d'Essonne  
Frédéric Schmidt, PR, GEOPS, Faculté des Sciences d'Orsay  
Elodie Hudik, ED, Maison du Doctorat  
Xavier Quidelleur, Dir. adj. ED  
Benoît Fiorina, Dir. ED  
Nathalie Cornay, ED, CentraleSupélec  
Stéphane Wang, représentant des doctorants pôle Fluide  
Nicolas Gasnier, représentant des doctorants pôle Fluide  
Juan Camilo Victoria Giraldo, représentant des doctorants pôle Solide

## Présents en visio :

Christophe Tournier, Dir. adj. ED

Les diapos de la réunion sont jointes à ce compte-rendu. Les commentaires sont les suivants :

- 1) Bilan chiffré 2022-2023
  - Mise à jour des spécialités mise au vote au COPOD. Rappeler au doctorant de discuter avec son directeur de thèse pour choisir sa spécialité.
  - L'IRSN souhaite également se rattacher à l'ED mais la convention n'est pas signée. C'est problématique lorsque les UR ne sont pas rattachés à l'ED car nous avons besoin d'un directeur d'unité pour valider les démarches ADUM.
  - Évolution du nombre de doctorants sur les 4 dernières années : baisse nationale du nombre d'inscrits en doctorat alors qu'il y a une augmentation à l'Université Paris Saclay (croissance en particulier valable pour notre ED).
- 2) Bilan des concours
  - Financement ADI : beaucoup de réussite pour l'ED cette année. Pour mettre toutes les chances de son côté, le DT peut prendre contact très tôt avec l'axe international de la Maison du Doctorat pour monter le dossier avec eux.
- 3) Formations 2022-2023
  - 2 appels pour les écoles thématiques par an. On les accepte toutes en règle générale. On accorde maximum 500€ par demande. Attention : nous ne remboursons jamais une personne (doctorant ou directeur de thèse) mais un laboratoire. Un doctorant ne doit jamais avancer d'argent en payant lui-même son inscription ou son trajet par exemple.
  - L'ED propose toujours des formations interdisciplinaires. Dans l'ensemble on remplit bien les formations (le nombre d'inscrits mentionné ici = doctorants de l'ED + hors ED).
  - Pour 2023, 11 formations proposées dont 3 nouvelles. Le pôle Géosciences propose aussi des formations via la Graduate School GCEP qui n'apparaissent pas dans le tableau. On essaie de

plafonner le prix de la formation à 16h (paiement des formateurs) et on ne peut pas prendre en charge les frais de déplacement.

#### 4) Budget 2024

- Mise au vote pour des comptes du budget 2023 : validés à l'unanimité
- Mise au vote du budget 2024 : validé à l'unanimité

#### 5) Nouvelles règles du plan de formation

- Mise à jour du plan de formation prévue pour remettre au propre l'attribution des points associés aux formations complémentaires (25 points pour SMEMAG).
- Les points représentent l'acquisition de compétences.
- Plusieurs formations sont proposées dans chacun des items des formations obligatoires. Libre choix au doctorant de suivre des formations plus ou moins longues.
- L'attribution des points se fait au regard de l'équilibre des thématiques des formations suivies (formations scientifiques, carrière, ...)
- Les points de formations associés aux séminaires ont été retirés. Nous avons considéré que dans nos disciplines, assister à des séminaires fait partie du travail personnel de recherche du doctorant, comme tout chercheur permanent. Il est par ailleurs difficile de distinguer un séminaire donné dans un labo (qui donnerait lieu à des points de formation) d'une plénière dans une conférence (qui ne compte pas comme point de formation).
- Les cours de langues, excepté les cours d'anglais scientifique utiles pour la rédaction d'articles et du manuscrit de thèse ne sont plus comptabilisés. Le collège doctoral estime qu'un cours de langue (non scientifique) n'est pas du niveau doctorat et ne peut donc pas figurer dans une formation doctorale.
- Les règles de validations sont maintenant indiquées dans le nouveau [règlement intérieur](#)

#### 6) Discussion et vote du nouveau règlement intérieur

- Après discussions et modifications, le nouveau RI est mis au vote : adopté à l'unanimité.

#### 7) Préparation concours 2024, calendrier

Dépôt des sujets : 29 février 2024 minuit  
Avis des directeurs d'unité : 15 mars 2024 minuit  
Date limite des dossiers : 25 avril 2024 minuit  
Date limite avis des HDR : 3 mai 2024 minuit  
Date limite classement DU : 13 mai 2024 minuit  
Sélection dossiers : 16 ou 17 mai 2024  
Concours : 29, 30, 31 mai 2024

#### 8) HCERES

L'école doctorale s'intègre aujourd'hui dans les deux GS SIS (pôle « fluide » et « solide ») et GCEP (pôle « géoscience »). Afin de mettre en cohérence les ED et les GS, le projet d'accréditation propose de détacher le pôle « géoscience » vers l'ED SEIF (Science de l'Environnement en Ile de France), portée par Sorbonne Université, afin de positionner le périmètre de l'ED SMEMaG uniquement à l'intérieur de celui de la GS SIS. Ce changement a pour but de clarifier la répartition des ED au sein des GS. Ce détachement du pôle vers l'ED SEIF a été souhaité par les DU des laboratoires GEOPS, LSCE et LATMOS. La création d'une nouvelle ED construite autour des contours de la GS GCEP n'a pas été privilégiée par les DU de ces laboratoires.